## CONCOURS INTERNE ET TROISIÈME CONCOURS DE TECHNICIEN PRINCIPAL TERRITORIAL DE 2° CLASSE

#### **SESSION 2022**

### ÉPREUVE D'ÉTUDE DE CAS

### ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ:

Étude de cas portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt.

Durée : 4 heures Coefficient : 1

SPÉCIALITÉ: AMÉNAGEMENT URBAIN ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

## INDICATIONS DE CORRECTION

### Rappel du sujet :

L'intégration des services écosystémiques dans les stratégies d'aménagement d'une commune pour la santé et le bien-être des habitants

## 1) Présentation du sujet

Les services écosystémiques ou « solutions fondées sur la nature » constituent un levier d'action majeur pour concilier l'aménagement des territoires et la préservation de l'environnement. Ces services écosystémiques peuvent être définis comme les avantages que les sociétés humaines retirent du fonctionnement des écosystèmes et constituent un « bien commun fondamental pour la vie humaine » dans la stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2020.

Le bon état fonctionnel des écosystèmes permet en effet de produire de nombreux avantages directs et indirects aux sociétés, que ceux-ci soient relatifs à la sécurité (atténuation des glissements de terrain ou des submersions), la santé (filtration de l'eau et de l'air), au cadre de vie (paysages naturels), aux activités de loisirs (pêche récréative), aux relations sociales (espaces de convivialité) ou aux ressources à finalité économique (pollinisateurs).

Dans le contexte actuel de changement climatique, l'importance des services écosystémiques est de mieux en mieux reconnue par les acteurs de l'aménagement, mais reste peu intégrée dans les outils et les documents de planification locaux, comme le souligne le GIEC dans son rapport de 2019: «actuellement, le maintien/l'amélioration des services écosystémiques sont rarement pris en compte dans les outils d'aménagement urbain(p.186) ». Le projet IDEFESE mené récemment en Île-de-France par le Ministère de la Transition écologique a permis de

mettre en avant le rôle des services écosystémiques comme indicateurs essentiels à mobiliser pour prendre en compte les bénéfices fournis par la Nature dans les politiques d'aménagement. Leur connaissance permettrait notamment d'élargir la vision de l'impact environnemental des projets en dépassant les notions de pertes de surface naturelle ou agricole, et d'identifier les compromis entre les enjeux de développement économique et les objectifs de conservation de la biodiversité en fonction des bénéfices fournis par les écosystèmes, en s'intéressant aussi à la biodiversité ordinaire.

L'étude de cas proposée permet de mettre en situation les candidats sur le pilotage d'une démarche d'intégration des services écosystémiques dans la stratégie et les projets d'aménagement d'une commune. Ce sujet permet d'évaluer la capacité des candidats à mettre en œuvre une politique publique innovante et en plein essor dans les domaines de la spécialité.

La description de la commune dans la commande du sujet et l'annexe 1 doit permettre aux candidats de contextualiser les réponses en fonction des enjeux identifiés en lien avec la santé et le bien-être des habitants.

Les questions proposées portent à la fois sur la compréhension du sujet et la conduite du projet, en amenant le candidat à proposer une méthode de travail, des outils et des propositions d'actions concrètes aux élus.

Les questions et les documents permettent de guider les candidats dans cette démarche tout en sollicitant leur capacité à être force de proposition pour mener à bien la mission.

## 2) Éléments de correction

Question 1) (6 points)

Présentez la notion de services écosystémiques, en répondant aux questions suivantes :

a) Quelle définition et quels enjeux peut-on retenir en lien avec l'aménagement du territoire ? (2 points)

Le candidat est appelé à proposer une définition des services écosystémiques, principalement sur la base des documents 1 et 4 (pages 3, 4 et 5), en faisant le lien avec les enjeux liés à l'aménagement du territoire décrits dans les documents 2 et 4 (pages 2 et 3) : étalement urbain et imperméabilisation des sols, présence d'espèces patrimoniales dans les écosystèmes urbains, pressions sur les espaces de nature (pollutions, forte fréquentation, ...).

Les principaux services rendus par la Nature pour l'Homme dans un contexte urbain devront être cités par les candidats (en s'inspirant du document 4 à partir de la page 3) : services de régulation (qualité de l'air et du climat local, cycle de l'eau), culturels (récréation, éducation et sensibilisation grâce aux espaces de nature en ville) et d'approvisionnement (développement de l'agriculture périurbaine).

L'utilisation des services écosystémiques comme outils d'aide à la décision devra être explicitée (sur la base des documents 1, 2, 4 et 5).

b) Quels pourraient être les objectifs spécifiques de cette démarche concernant les enjeux de santé et de bien-être des habitants pour le territoire communal compte tenu de ses atouts et contraintes (cf. notamment l'annexe 1) ? (4 points)

Il s'agit de présenter le lien entre l'aménagement et les enjeux liés à la santé et au bien être des habitants en s'appuyant sur les documents 3 et 5, et de définir des objectifs pour le territoire communal en fonction de ses caractéristiques décrites dans l'introduction du sujet et l'annexe 1. Par exemple, l'un des objectifs principaux pourrait être la préservation, la mise en valeur et le développement d'espaces de nature attractifs, notamment dans les quartiers de

logements collectifs, avec l'aménagement d'espaces verts récréatifs, de manière à assurer un accès égalitaire à ces espaces pour tous les habitants, améliorer la qualité de vie et créer du lien social pour ces habitants isolés. Assurer le rapprochement entre les écoles et les parcs et jardins pourrait également constituer un objectif intéressant pour assurer la sensibilisation dès le plus jeune âge sur les bénéfices de la Nature, tout comme la renaturation des espaces artificialisés comme les cours d'écoles.

Compte-tenu de la présence d'infrastructures génératrices de nuisances et pollutions dans la commune, un autre objectif peut être de limiter l'exposition des habitants grâce aux services rendus par la Nature, en particulier les personnes sensibles comme les enfants.

La renaturation et l'aménagement des berges du cours d'eau en espace public pédagogique peuvent constituer également des objectifs cibles.

Cette question permettra d'évaluer la capacité des candidats à proposer des objectifs « SMART » et non des moyens de mise en œuvre. Une attention particulière devra être portée sur le lien entre les objectifs proposés et les services écosystémiques (les documents 3 et 5 pouvant amener les candidats sur le sujet plus large du lien global entre urbanisme et santé).

#### Question 2 (8 points)

Vous êtes chargé d'engager et de piloter une démarche de prise en compte des services écosystémiques en matière d'aménagement urbain en vue de l'élaboration d'un plan d'actions et d'outils sur les 5 prochaines années.

 a) Quels acteurs techniques et financiers sont à mobiliser, en interne ou externe, dans le cadre de la démarche, et quelles pourraient être les différentes instances à organiser pour en assurer le pilotage ? (3 points)

Cette question 2 fait appel aux connaissances des candidats en gestion de projet et en participation citoyenne, compétences essentielles du métier de technicien territorial.

Pour la question 2a), les candidats devront s'appuyer essentiellement sur leur connaissance du contexte des collectivités pour proposer les acteurs à associer à la démarche. Au sein de la mairie et de l'EPCI, les services de l'environnement, de l'urbanisme (notamment en charge de la planification), des finances, sociaux (comme le CCAS pour connaître les publics fragiles), les services techniques (notamment voirie), et bien sûr la Direction Générale devront faire partie de l'équipe projet. Les partenaires à associer peuvent être les autorités locales (Région), l'Agence d'Urbanisme, la Chambre d'agriculture et les représentants des agriculteurs, les services déconcentrés de l'État (DDT notamment), les associations locales, les associations de défense de l'environnement, les organismes de conseil (CAUE, ONF, Ademe, Cerema,...) ou les organismes financeurs dans le cadre d'un éventuel appel à projet. Associer les acteurs de l'immobilier (promoteurs, bailleurs sociaux, constructeurs) serait également intéressant dans le cadre de cette démarche pour intégrer leurs problématiques et favoriser leur implication pour les futurs projets.

Le document 5 permet également d'orienter les candidats sur les acteurs spécifiques de la santé qui peuvent être sollicités : praticiens, chercheurs sur les bienfaits thérapeutiques de la Nature et les liens entre la santé et l'urbanisme, ...

Pour assurer le pilotage du projet, il s'agit de proposer une gouvernance en « mode projet » avec la constitution d'une équipe projet composée des services cités ci-dessus et des partenaires identifiés, d'un comité technique pour la validation technique des propositions de l'équipe projet, et d'un comité de pilotage composé d'élus municipaux et communautaires pour les arbitrages politiques. Des groupes de réflexion par thématique peuvent aussi être proposés pour approfondir les différents sujets.

b) Proposez une stratégie pour assurer la participation des habitants dans le cadre de ce projet. (2 points)

La question permet aux candidats d'être force de proposition sur l'organisation de la participation citoyenne dans le cadre de cette démarche. Les enjeux porteront sur la mobilisation d'une diversité d'habitants représentative de la population communale (jeunes, actifs, familles, personnes âgées, ...) grâce à l'utilisation de méthodes de communication adaptées (réseaux sociaux, porte-à-porte, etc.). La réussite de la démarche repose en effet sur la connaissance des besoins de tous les habitants en terme de bien être et de qualité de vie. La réponse à cette question devra également faire apparaître des propositions de démarches et d'outils pour recueillir l'avis des habitants (enquêtes, ateliers, réunions publiques, page internet dédiée,...) avec idéalement l'accompagnement par un tiers « expert » en participation citoyenne.

## c) Quelles seront les différentes étapes pour l'élaboration du plan d'actions et son suivi ? Proposez un calendrier prévisionnel. (3 points)

Comme pour tout projet, la première étape doit être le diagnostic et le recueil de données pour évaluer les services écosytémiques dans le contexte actuel, les besoins et les contraintes à prendre en compte, et les priorités d'action. L'ensemble des acteurs devra être associé pour cette première phase, dont les habitants. Les documents 4 (page 6) et 5 permettent de guider les candidats sur les thématiques à développer et les outils pouvant être mobilisés dans ce diagnostic: cartographie des espaces de nature en ville, enquêtes auprès des ménages sur leurs habitudes et leurs besoins au quotidien en lien avec la Nature, etc. Ces données seront approfondies dans la réponse à la question 4. Il n'est donc pas attendu une réponse précise sur la mise en œuvre du diagnostic dans cette réponse.

Pour la suite, les candidats pourront proposer l'étude de plusieurs scénarios ou bien directement l'étape de l'élaboration du plan d'actions sur 5 ans avec l'ensemble des acteurs, en travaillant par thématique en groupe de réflexion réduit.

Pour chaque action qui devra répondre à un objectif, il s'agira de définir a minima les personnes pilotes, la temporalité, le budget estimé et des indicateurs. Ces indicateurs devront également être définis en collaboration avec les services pilotes au sein de la collectivité, qui seront en charge du suivi de l'action.

Il est attendu dans cette réponse la proposition d'un calendrier qui pourra prendre la forme d'une frise chronologique avec une estimation des délais pour chaque étape (par exemple : 6 mois pour la phase diagnostic, 6 mois pour l'élaboration du plan d'actions). Dans le cadre de ce calendrier, les candidats pourront proposer le lancement d'actions faciles à mettre en œuvre à court terme, avant la fin du projet, pour préfigurer la démarche auprès des habitants (par exemple, l'installation d'espaces de convivialité dans les parcs pour inciter à leur fréquentation,...).

## Question 3 (6 points)

a) En vue d'élaborer un diagnostic précis du territoire, quelles seront les données d'entrée nécessaires? Quels outils pourriez-vous proposer pour réaliser ce diagnostic ? (2 points)

La question 3 permet d'apprécier la capacité des candidats à se projeter dans la mission avec des propositions d'orientations pour le diagnostic et le plan d'action sur ce territoire.

Pour répondre à la question 3 a), en s'appuyant sur les documents 4 et 5, les candidats doivent pouvoir établir une liste de données d'entrée nécessaires pour le diagnostic comme la description des espaces de nature en ville / espaces publics, leur localisation par rapport aux équipements publics (ex. écoles) et aux zones d'habitat, et leur fréquentation (évaluation par des comptages de visites); l'usage actuel des zones agricoles; les zones de pollution (sonores, de l'air, du sol,...); les zones à risque (inondations, ...) et les principaux îlots de chaleur; la présence d'espèces protégées; la fragmentation de la trame verte et bleue par les infrastructures; les caractéristiques socio-économiques INSEE de la population communale (âge, taux de chômage par catégorie, zone d'emploi des actifs,...) et les populations fragiles en lien avec les données du CCAS, ...

Un des outils principaux à développer doit être la cartographie représentant les éléments du diagnostic et permettant de visualiser les contraintes et les axes de progression pour chaque objectif identifié, associée à un tableau de bord par thématique. La mobilisation des habitants dès la phase de diagnostic paraît indispensable, avec la diffusion de questionnaires, la réalisation d'enquêtes sur le terrain, le porte à porte, ...

## b) Quelles actions pourriez-vous proposer aux élus en priorité dans le plan d'actions, en lien avec la santé et le bien-être des habitants ? (2 points)

Pour la question B, les candidats devront être force de proposition sur des actions à prioriser compte-tenu de leur fort impact à court terme ou leur facilité de mise en œuvre. Pour cette question, il n'y a pas de réponse type, mais on peut imaginer par exemple l'installation de modules de fitness et de bancs publics dans les parcs et jardins pour inciter au sport et à la balade pour les personnes âgées (comme évoqué dans le document 3) avec une animation par les associations sportives, l'aménagement d'une aire de pique nique, d'une aire de jeux ou l'installation de boites à lire pour attirer différents publics dans les espaces de nature, etc.

# c) Quels types d'outils et d'indicateurs pourraient être développés pour la mise en œuvre et le suivi des actions ? (2 points)

La réponse à la question C doit s'appuyer sur l'ensemble des exemples cités dans les documents, en ciblant ceux relatifs aux services écosystémiques pour la santé et le bien être des habitants. Pour la mise en œuvre des actions, différents outils devront être mobilisés, comme celui du <u>document d'urbanisme</u> avec la modification éventuelle du zonage pour développer la trame verte et bleue notamment et préserver certains espaces agricoles et naturels de l'urbanisation (parcelles publiques et privées), et l'intégration de nouvelles prescriptions sur les services écosystémiques dans la réglementation urbaine. Les objectifs de la modification du règlement pourraient être la prise en compte de tous les espaces de nature, même ordinaires, pour concevoir un projet, la diversité des milieux fonctionnels et la renaturation des espaces artificialisés; l'aménagement d'un îlot de fraîcheur ou « oasis » dans chaque projet de construction avec des espèces adaptées aux évolutions climatiques ; la végétalisation des stationnements / façades et les sols perméables à maximiser sur l'unité foncière; la gestion obligatoire des eaux pluviales par des ouvrages végétalisés; le maillage des liaisons pour modes actifs vers les espaces de nature du quartier; ...).

D'autres outils peuvent être cités par les candidats comme une <u>charte</u> signée par tous les acteurs rendant par exemple obligatoire l'analyse globale des pertes et des bénéfices liés à la Nature dans le cadre des projets d'aménagement, <u>la formation</u> des agents municipaux sur la gestion différenciée des espaces publics, les ouvrages végétalisés de gestion des eaux pluviales ou la renaturation des cours d'écoles, <u>l'incitation financière</u> pour la mise en œuvre d'actions par tous, par exemple par les agriculteurs pour les productions biologiques en circuits courts ou le développement d'une ferme pédagogique et par les praticiens / associations pour le développement d'activités en plein air et au plus proche de la Nature (thérapies, sport, activités artistiques, ...), la <u>création d'une plateforme en ligne</u> permettant d'animer et de maintenir le lien avec l'ensemble des acteurs de la démarche, dont les habitants, etc.

<u>Une cartographie évolutive de la commune</u> avec la localisation des différentes actions à mettre en œuvre permettrait également de rendre la démarche plus lisible pour le grand public.

Enfin, pour assurer le suivi de la démarche sur les 5 ans, <u>la définition d'indicateurs</u> pour chaque action paraît indispensable. En fonction des actions citées par les candidats, ils pourront porter par exemple sur la fréquentation des différents espaces de nature (avec des comptages réguliers), le nombre d'activités proposées dans ces lieux et la participation, la distance moyenne entre les zones d'habitat et ces espaces et leur accessibilité en modes actifs, le nombre d'actions de végétalisation et de plantations et les surfaces impactées sur les espaces publics par site (cours d'eau, zones de pollution, écoles, parcs et jardins, etc.), le nombre d'actions de sensibilisation et les publics cibles (enfants, grand public, personnes sensibles), les surfaces agricoles et naturelles préservées, la température dans les îlots de chaleur

identifiés sur la commune et dans les nouveaux projets d'aménagement, le taux de satisfaction et de bien être des habitants (notamment les plus exposés aux risques et nuisances), etc.	